

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUILLET 2010

L'an deux mil dix, le cinq du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt cinq juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :

M. PIERRAT André, Maire

MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, GIRARDOT Christian, ABEL Thierry, Adjoint

MM. VUILLEMIN Martial, HATON Didier, MANGIN Stéphanie, FETET Coralie, THOMAS Joël, LAGARDE Danielle, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

MM. JEANGEOGES Sébastien, DURUPT Nadine, et COLIN Hubert **ayant donné pouvoir respectivement** à MM. ABEL Thierry, ABEL Jacqueline et HATON Didier.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

MM. BAHJ Najate, SERRIER Michel, AUBRY Chantal, URLACHER Monique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ABEL Jacqueline est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

I- ACQUISITION DE TERRAIN A MONSIEUR STEMMELIN

Monsieur le Maire expose que, suite à la construction de la nouvelle passerelle, un protocole d'accord a été signé avec Monsieur STEMMELIN Jean pour l'acquisition d'une partie de terrain lui appartenant situé aux abords de la nouvelle passerelle.

Le protocole stipulant un prix de 1 € le m² pour une surface de 333 m² et l'instauration d'une servitude sur la partie de terrain restant propriété de M. STEMMELIN pour l'entretien de la passerelle et de l'enrochement.

Il y aurait lieu maintenant de concrétiser cette transaction par une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'acquisition de 333 m² de terrain au prix de 1 € le m².
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- DIT que les frais annexes (géomètre, notaire etc.) sont à la charge de la commune.

II- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSION ET CREATION

Monsieur le Maire expose que, suite au départ du Technicien Supérieur Chef et au recrutement de son successeur, il y aurait lieu de modifier le tableau des emplois en procédant à la suppression du poste de Technicien Supérieur Chef et à la création d'un poste de Technicien Supérieur Principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de procéder à la suppression et à la création des postes proposés.

III- CREDIT GLOBAL INDEMNITE SPECIFIQUE

Monsieur le Maire expose qu'il y aurait lieu de fixer le crédit global pour l'indemnité spécifique de service.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité :

- FIXE le crédit global de l'indemnité spécifique de service
- CHARGE le Maire de fixer par arrêté le montant individuel alloué au nouveau Technicien Supérieur Principal.

IV- AUTORISATION SIGNATURE DOCUMENTS C.A.F.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE le Maire à signer tous documents à intervenir avec la C.A.F. des VOSGES.

V- FIXATION MONTANTS AUTORISATION DE POURSUITES

Le Conseil Municipal, à la demande du Trésorier Receveur Municipal, à l'unanimité:

- FIXE comme suit les montants minimum pour autorisation des poursuites :

➤ Montant minimal pour mise en recouvrement des créances :	5,00 €
➤ Montant minimal pour établissement des commandements :	11,00 €
➤ Montant minimal pour établissement des oppositions à tiers détenteur :	11,00 €
➤ Montant minimal pour signification des saisies :	30,00 €

VI- INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que le Trésorier Receveur Municipal ayant changé, l'attribution de l'indemnité de Conseil étant nominative, il y aurait lieu de délibérer sur l'octroi de cette indemnité à Monsieur ANDREA et de son taux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 contre, 7 abstentions :

- DECIDE d'octroyer l'indemnité de conseil à M. ANDREA Michel à compter du 01/01/2010 au taux de 100 %.

VII- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de la création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet 17 H 30/35 pour le service cantine halte garderie à compter du 1^{er} septembre 2010.

VIII- DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la cadre de la délégation, il a signé le 9 juin deux contrats :

- ☞ 1 avec la société CITEOS pour maintenance éclairage public
- ☞ 1 avec la société TERRALYS pour le transport et élimination des boues de la station d'épuration.

IX- INFORMATIONS

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DE CARVAHLO Zélio qui informe le conseil que, pour le 1^{er} jour de fonctionnement du centre aéré, il y avait 53 enfants.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole aux adjoints et conseillers.

Monsieur ABEL Thierry, Adjoint, fait le point sur l'éclairage public et les demandes qu'il a exprimées auprès de l'entreprise CITEOS pour des réglages d'horloges dans le cadre du contrat de maintenance.

Monsieur REMY Jean, Adjoint, fait le point sur l'avancement des travaux :

- Le remplacement de 10 poteaux d'incendie est effectué.
- Les travaux d'entretien de voirie sont démarrés ce jour.
- La démolition de l'ex scierie Herry devrait avoir lieu à partir du 26 juillet pour 4 à 5 jours ; celle de la maison des œuvres devrait également être effectuée prochainement.
- Concernant les friches TENTHOREY, une réunion a eu lieu le 21 juin qui a permis à la commune de formuler ses propositions auprès de l'EPFL sur l'aménagement de ce secteur.
- Les travaux sur les bâtiments pour les économies d'énergie sont en cours, l'isolation du gymnase est quasiment terminée.
- Concernant le talus du stade, la société qui doit remplacer les luminaires par des leds n'est toujours pas intervenue, mais a été relancée par courrier.
- Concernant les plantations, après lettre de relance, l'entreprise a procédé à l'entretien.

La majorité du Conseil Municipal demande une réunion avec Monsieur SCHILD pour examen de son dossier.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30 mn.

Le Maire,

André PIERRAT